

18-26
AVRIL
2026

35^e

Festival
de l'oiseau
et de la nature

SORTIES NATURE | EXPOS PHOTO
CINÉMA ANIMALIER | ANIMATION ENFANTS

RÉGLEMENT

CONCOURS PHOTO INTERNATIONAL

Du 1er septembre au 30 novembre 2025



CONCOURS PHOTO INTERNATIONAL 2026

Pour la 35ème année consécutive, nous invitons photographes amateurs et professionnels à participer à notre concours photo international dédié à l'oiseau sauvage.

Les photos primées ainsi qu'une sélection établie par le Jury seront exposées au Crotoy du 18 au 26 avril 2026 à l'occasion de la **35e édition du Festival de l'Oiseau et de la Nature**.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tout photographe individuel **âgé de plus de 18 ans**, qu'il soit **amateur ou professionnel**, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion des membres de l'association, des salariés et des membres du Jury.

Le concours étant un concours éthique, les photographies d'oiseaux domestiques, en captivité, appâtés ou dressés sont interdites, de même que celles montrant ou pouvant encourager un dérangement manifeste quelle que soit l'espèce. Respectez dans tous les cas les dispositions légales en matière de protection des espèces.

CATÉGORIES 2026

PORTRAIT D'OISEAU: Le sujet seul ou en groupe doit occuper la majeure partie de l'image et ses caractéristiques distinctives doivent être mises en avant.

L'OISEAU DANS SON ENVIRONNEMENT: La photo doit mettre en valeur l'oiseau dans son environnement (qu'il soit naturel ou urbain) et la relation qui les unit.

L'OISEAU ET SON COMPORTEMENT: La photo doit figer un comportement qu'il soit familier, inhabituel, intéressant ou amusant. Cela peut être une interaction avec d'autres espèces, ou tout simplement un sujet en train de se nourrir, de jouer ou de courtiser.

L'OISEAU EN VOL: La photo figurera le ou les sujets au décollage, en vol, à l'atterrissage ou en pleine murmuration. Soyez vigilant à l'arrière plan et évitez l'utilisation de flash pour photographier les oiseaux nocturnes.

VISION ARTISTIQUE DE L'OISEAU:

La créativité et l'originalité du photographe ainsi que l'esthétisme de la photo sont au cœur de cette catégorie.

AUTRES ESPÈCES AILÉES:

Tout autre animal utilisant des ailes pour se déplacer

CONTRAINTES TECHNIQUES ET DIRECTIVES NUMÉRIQUES

Les images déposées devront être :

- au format JPEG
- au rapport 3:2
- redimensionnées à exactement 3 500 pixels pour le plus grand côté (soit approximativement 2 333 pixels pour le plus petit)
- sans bordure, filigrane ou signature

Sont autorisés :

Le recadrage dans la limite de 20% de la surface de l'image, le traitement noir et blanc, les modifications de certains paramètres (saturation, contraste, netteté, température des couleurs, balance des blancs et des couleurs) ainsi que le renforcement de la netteté, la retouche localisée et l'élimination des bruits, pour autant qu'ils n'altèrent pas le message de l'image.

Ne sont autorisées que dans la catégorie

«**Vision artistique**»:

Les images réalisées en utilisant les techniques numériques suivantes : le HDR, le focus-stacking et plusieurs expositions prises dans un même lieu au même moment, à condition que ces dernières n'induisent pas le spectateur en erreur.

L'ajout et la suppression d'objets sont interdits, de même que les images réalisées partiellement ou entièrement à l'aide de logiciels d'intelligence artificielle (IA).

Les circonstances de prises de vue, la technique utilisée, le lieu et l'espèce photographiée doivent obligatoirement être indiqués dans les champs prévus à cet effet à l'inscription ainsi que dans les données IPTC.

INSCRIPTIONS ET DATE LIMITE DE DEPOT

Les inscriptions sont ouvertes du 1er septembre à 10h au 30 novembre 2025 à minuit (UTC/GMT)

La participation et le dépôt des photos se font obligatoirement en ligne à l'adresse suivante : festival-oiseau-nature.com/concours/concours-photo-international/

Chaque participant pourra présenter au maximum 15 photos. Frais d'inscription : 2 € / photo

Le règlement sera effectué en ligne avec une carte de crédit ou via Paypal. Le présent jeu étant un concours et non une loterie commerciale, les frais de participation ne seront pas remboursés.

Les participants feront parvenir à leurs frais et risques leurs fichiers informatiques par le biais du site. Les photos correctement téléchargées seront visibles depuis leur compte et un message de confirmation sera envoyé à l'adresse e-mail fournie (pensez à vérifier vos spams !)

Les données personnelles que le participant indique sont uniquement utilisées pour le contacter. Elles ne sont pas transmises à des tiers.

Le participant ne pourra pas présenter une image déjà exposée ou primée lors d'une précédente édition du concours. Une même photo ne peut concourir que dans une seule catégorie.

LE JURY

Le jury sera composé de photographes, de naturalistes et d'ornithologues.

PRÉSÉLECTION ET RÉCEPTION DES ORIGINAUX

Courant décembre 2025, chacun des membres du Jury visionnera individuellement et à distance, l'ensemble des photos via une plateforme en ligne.

A l'issue de cette présélection, les auteurs ayant une ou plusieurs photo(s) retenue(s) seront invités à **envoyer le fichier original (raw ou jpeg natif) avant le 19 janvier 2026.**

JURY FINAL

Le même jury se réunira les 22 et 23 janvier 2026 pour sélectionner les images qui seront exposées durant le Festival, et désigner les lauréats en vérifiant la pertinence des images (selon les renseignements et l'original fournis).

Les résultats seront communiqués avant fin janvier aux participants par email, et publiés sur le site internet et les réseaux sociaux du Festival.

Les décisions du Jury seront sans appel.

Les fichiers TIFF (8 bits) ou JPEG haute résolution, seront réclamés aux photographes lauréats pour la réalisation des tirages de l'exposition du concours.

LES PRIX ET LA REMISE DES PRIX

Les prix ne pourront pas faire l'objet d'une contrepartie en espèces, ni de quelque nature que ce soit et sont non cessibles.

- Le **Grand Prix** pour lequel le Festival offre la somme de 1 500 €
- Un **1er Prix dans chacune des catégories** sera récompensé de 800 €
- Le **Prix du Public** (attribué à la photo ayant reçu le plus grand nombre de votes lors de l'exposition) sera récompensé de 500 €

Le Jury se réserve le droit de modifier la liste des prix en fonction de la qualité des œuvres en compétition.

Chaque lauréat sera invité à l'occasion de la Remise des Prix qui se déroulera le samedi 18 avril 2026.

Il se verra offrir pour 2 personnes :

- un diner pris en commun avec les autres lauréats avant la cérémonie
- une nuit d'hôtel avec les petits-déjeuners
- un transport aller-retour Paris-Abbeville-Paris* (ou remboursement sur la base SNCF, tarif en vigueur).

(*Les frais de déplacement seront remboursés après le Festival sur cette base par virement bancaire.)

Les Prix seront versés aux lauréats dans un délai maximum de 9 mois, par virement bancaire.

DROITS D'AUTEUR ET DE REPRODUCTION

En participant, le photographe affirme que toute image qu'il présente est son oeuvre originale et qu'il est **détenteur des droits** sur l'image concernée.

L'auteur d'une photographie sélectionnée ou lauréate autorise le Festival de l'Oiseau et de la Nature à reproduire et à diffuser son oeuvre dans le cadre de l'exposition liée au concours, et de la publication d'un portfolio par notre partenaire Nat'Images.

Il autorise également l'utilisation de l'image dans le cadre de la promotion du concours photo et/ ou du Festival sur le web, dans la presse et dans les publications réalisées par le Festival, et ce pour une durée maximale de 3 ans. Les images seront toujours accompagnées du nom de l'auteur.

Le Festival s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de l'oeuvre sans accord préalable de l'auteur.

EXPOSITION

En vue de réaliser l'exposition du concours, un laboratoire professionnel sera chargé d'imprimer les photos sélectionnées par le Jury sur la base des fichiers envoyés.

Durant l'exposition qui se tiendra du 18 au 26 avril 2026, les visiteurs pourront voter pour la photo de leur choix afin d'attribuer le **Prix du Public**.

Les photographes ayant une ou plusieurs photos exposées bénéficieront de 2 entrées gratuites.

L'association du Festival de l'Oiseau et de la Nature est dépositaire des expositions des précédents concours photo. Dans le cadre de la promotion du concours, elle peut être amenée à diffuser les archives des précédents concours photo avec les mentions de droits d'auteur.

LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du concours photo. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au concours photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

En conséquence, tout participant bénéficie auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante : rgpd@festival-oiseau-nature.com.

RESPONSABILITÉ

La participation au concours étant réalisée par le biais d'internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables ou le temps de chargement. En conséquence, le Festival ne saurait en être tenu pour responsable.

En soumettant ses images au concours, le participant accepte le règlement du concours ci-dessus.

Le présent règlement est déposé chez SCP CASTANIE TALBOT CASTANIE HAMON, huissiers de justice associés à Abbeville, et est disponible sur le site internet www.festival-oiseau-nature.com.

SECRETARIAT

Festival de l'Oiseau et de la Nature
Village d'entreprises
Route des Deux Vallées
80100 ABBEVILLE (France)
contact@festival-oiseau-nature.com
N° de SIRET 382 624 476 00034